

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 422

présenté par

M. Eckert

à l'amendement n° 409 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 24

I. – À l'alinéa 25, supprimer le mot :

« incluse ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la fin de l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.